

## La piste des champs électromagnétiques à creuser

« A partir du moment où les analyses complémentaires menées par Inéris n'ont rien donné, la piste des champs électromagnétiques est à explorer. » explique Eric Delhayé, porte parole national de Cap 21 et délégué régional Picardie.

D'après la formation politique, une antenne relais de type macrostation dont le faisceau serait dirigé vers le lycée est située à 18 mètres de l'établissement scolaire sur une maison de retraite.

Les démangeaisons et rougeurs feraient partie des désagréments possibles liés aux rayonnements micro-ondes d'antennes relais selon le CRII-REM.

« Les opérateurs installent de plus en plus d'antennes près des collèges et des lycées. Tous les gamins ont leur portable et s'en servent tout le temps. D'ailleurs les antennes relais et les portables fonctionnent en boucle. » poursuit le proche de Corinne Lepage, candidate à la présidentielle 2007.

« N'y aurait-il pas eu d'intervention sur l'antenne au début du mois de décembre. Dans ce cas, y a-t-il eu une déclaration autour de cette station ?

« Nous avons ouvert un dossier sur notre site Internet et c'est Next up qui a ouvert cette piste. Nous sommes entrés en contact avec eux, il y aurait d'autres endroits en France où des manifestations un peu similaires ont été observées.

C'est une piste à creuser » insiste Eric Delhayé.

« Je pense que c'est n'importe quoi, avance Thomas Jupin, représentant des élèves au conseil d'administration du lycée.

Si c'était une antenne téléphone, il y aurait des rougeurs dans tout le quartier. »

La réaction était similaire dans l'entourage du ministre de la santé qui toutefois suggérait : « si quelqu'un a des choses à dire, il faut qu'ils les disent et pour cela, on a une direction départementale des affaires sanitaires. Qu'ils s'adressent directement à eux. »

M.J

*Ndlr de Next-up : Justement pas de chance pour Thomas Jupin, en décembre 2006 des mesures des champs avec sonde insotropique et analyseur de spectre ont été réalisées à la demande de particuliers (privés) dans la zone (300 mètres) du lycée !*